

**Mairie - Restructuration des salles Minjot et Courbet -  
Validation de l'avant-projet définitif et de l'enveloppe prévisionnelle de  
l'opération - Poursuite de l'opération**

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** L'opération de restructuration des salles Minjot et Courbet, dont la maîtrise d'œuvre est confiée à M. KOENIG, architecte, engagée depuis juillet 2001, s'inscrit dans une réflexion globale concernant d'une part la problématique de l'accessibilité aux personnes handicapées des salles et des services municipaux situés au 6 rue Mégevand et d'autre part le traitement du Traje existant et des entrées. La direction de la Voirie, menant en parallèle de cette opération le projet de réaménagement de la cour du 6 rue Mégevand et des abords (reprise des réseaux enterrés, traitement des sols et des éclairages extérieurs).

Cette opération, conduite en maîtrise d'ouvrage Ville, concerne la restructuration du bâtiment «chapelle» abritant les salles Minjot et Courbet et consistera :

- à l'embellissement des salles (traitement acoustique, réfection des sols, des murs ...),
- à la création de locaux annexes (offices, rangement, sanitaires...),
- à la création d'un ascenseur intérieur desservant les trois niveaux du bâtiment (salles et services Voirie, Police Municipale),
- à la rénovation des installations techniques et réalisation de câblages pour recevoir des équipements multimédias,
- à la dissociation des accès, l'entrée principale de la salle Courbet se fera côté Esplanade des Droits de l'Homme,
- à la rénovation du traje (remplacement des portes, réfection des éclairages...),
- au ravalement des façades de la «chapelle» et du traje (y compris éclairage des entrées).

Cette réhabilitation permettra à la ville de disposer de salles adaptées pour accueillir différents types de manifestations.

La salle Minjot sera réservée à l'organisation de réunions, elle disposera d'équipements fixes.

La salle Courbet, plus polyvalente, pourra accueillir des conférences, des expositions, des réceptions et permettra l'organisation de repas pour environ 80 personnes.

Suivant les études d'avant-projet définitif validées par l'équipe projet et les élus en charge du dossier, l'opération se décompose comme suit, hors aménagements extérieurs et équipements multimédia :

- Travaux Bâtiment	876 000,00 € TTC
- Honoraires (maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS...)	96 000,00 € TTC
- Divers, hausses et aléas, mobilier	<u>134 000,00 € TTC</u>
Montant total Opération Bâtiment	1 106 000,00 € TTC

Montants valeur janvier 2005.

**Échéancier prévisionnel de l'opération**

A compter de la date de la décision de l'assemblée délibérante,

- délai des études relatif aux phases Projet et DCE : 3 à 4 mois
- délai de consultation des entreprises : 4 mois
- réalisation des travaux : 11 à 12 mois (préparation chantier incluse)

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : octobre 2005

Date prévisionnelle de réception des travaux : octobre 2006

Le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser M. le Maire à poursuivre l'opération et les études de conception en cours pour la restructuration des salles Minjoz et Courbet,

- autoriser M. le Maire à lancer les consultations et signer les marchés de prestations de service complémentaires nécessaires au bon déroulement des études, le (ou les) ordre(s) de service, ou le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète de celles-ci, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2005 et suivantes au chapitre 23.020.2313.1616.33000, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres, à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordre(s) de service, ou le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2005 et suivantes, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

«**Mme Nicole WEINMAN** : Je me fais la porte-parole de ma collègue Catherine qui n'est pas là, à laquelle vous aviez promis, Monsieur le Maire, des coussins. Est-ce qu'on ne pourrait pas au moins changer nos sièges parce que vraiment on est mal assis ?

**M. LE MAIRE** : Je suis conscient que cette salle aurait besoin d'un toilettage. Simplement nous souhaitons revoir ça dans le cadre d'un projet global car je m'aperçois qu'actuellement il y a une salle du conseil municipal qui sert une quinzaine de fois dans l'année, une agglomération qui n'a pas de salle de débat et se réunit une quinzaine de fois dans l'année à la CCI qui nous reçoit d'ailleurs fort bien, il y a une salle de session du Conseil Général qui sert une quinzaine de fois par an et je me disais qu'il serait peut-être bon de mutualiser et qu'on pourrait peut-être réfléchir à une salle de débats commune avec des moyens modernes. Ce n'est pas prévu dans le cadre de ce mandat, j'en ai déjà parlé au Président de l'Agglomération qui est assez favorable à cette idée, au Président du Conseil Général qui dit que ce n'est pas une mauvaise idée non plus, donc je pense que dans le cadre d'un autre mandat nous devons réfléchir effectivement à une salle plus en phase avec ce qu'on attend aujourd'hui. Donc on ne veut pas faire de travaux pour l'instant dans cette salle alors qu'on sait qu'elle est appelée certainement à disparaître. Par contre, il y a un moyen d'éviter l'inconfort des sièges, c'est d'aller plus vite dans nos débats et là je pense que Jean ROSSELOT pourrait beaucoup nous aider !

Par contre, je veux bien qu'on étudie la possibilité de remplacer les sièges qui doivent avoir au moins 23 - 25 ans car je les ai toujours connus. On peut peut-être regarder cela mais on n'ira pas au-delà.

**Mme Nicole WEINMAN** : Et on donnera les sièges à...

**Mme Françoise FELLMANN** : Ecoles du Monde.

**Mme Catherine BALLOT** : Je veux juste dire un petit mot pour les sièges. M. DORNIER me dit que lorsqu'on a installé les micros les tables ont été rehaussées et c'est pour cela qu'on n'est pas très bien. En

fait, ce sont les tables qui ne sont pas aux normes. Alors si on rachète des sièges qui sont toujours aussi petits, le problème ne sera pas résolu.

**M. LE MAIRE** : Sauf, ma chère Catherine, qu'il existe des sièges réglables en hauteur.

**Mme Catherine BALLOT** : On peut peut-être aussi scier les pieds de table !

**M. LE MAIRE** : On va faire une commission paritaire là-dessus ! Tant qu'on n'a que ce type de problème à régler, c'est que les choses ne vont quand même pas trop mal».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en a décidé ainsi.

*Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.*